

A l'orée des villes, l'activité mise en zone

Leur banalisation est-elle inéluctable ?

Séminaire

jeudi 16 octobre 2014, Halle aux Vivres, BROUAGE



Objectifs : Élaborés au niveau des intercommunalités, rares sont les projets de zones d'activités dont la conception bénéficie d'autant d'attention que les parties du territoire, affectées à l'habitat ou aux grands équipements pour être considérées comme de véritable quartier de la ville. Consacrés au travail humain et souvent placés en entrée des villes, ces espaces devraient être le reflet des dynamiques locales et la « vitrine » de leur cadre de vie, alors qu'ils présentent souvent un aspect peu attractif.

Comment faire en sorte qu'à l'avenir les zones d'activité résultent davantage d'une pensée exigeante en termes d'aménagement, de services communs et d'aspect ? Et, le cas échéant, comment en assurer la continuité et le suivi dans le temps ainsi que la qualité architecturale et paysagère ?

Public : Maires et adjoints des communes du département. Directeurs généraux et cadres des collectivités territoriales et des intercommunalités en charge de l'urbanisme. Directeurs et chargés d'opération des Offices et SA HLM, des S.E.M. Professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, conseillers des CAUE.

Les exemples existent où la conception et la mise en œuvre d'une zone d'activités résultent d'un véritable « projet », traduisant une vision et une volonté d'organisation du territoire.

La priorité, légitimement donnée à l'accueil d'entreprises créatrices d'emplois, ne contraint pas forcément à « vendre à la découpe » des espaces au fur et à mesure des demandes, en opérant les ajustements fonciers tant bien que mal. Il est possible d'assurer l'évolution d'une zone d'activités avec la souplesse nécessaire, dans le respect d'orientations qui ne font pas obstacle à l'accueil et au développement des entreprises. Encore faut-il s'en donner

les moyens.

La qualité d'une zone d'activité en termes d'architecture et de paysage constitue une plus-value pour la collectivité comme pour les entreprises qu'elle accueille.

Le Centre national de la fonction publique territoriale, l'Association des Maires de Charente-Maritime et le CAUE 17 proposent ce séminaire de réflexion afin d'aider chaque collectivité à identifier les conditions à mettre en place pour que la conception et la gestion des espaces d'accueil des activités humaines soient davantage inspirées par la « culture du projet ».



9.00 - Inscriptions, remise des dossiers.

9.30 - Accueil par Léon Gendre, Maire de La Flotte, Président du CAUE 17 et Sébastien Nani, Directeur du CNFPT, Antenne de Charente-Maritime.

9.45 - «Fabriquer la ville compacte, c'est possible». Léon Gendre, Maire de La Flotte, Président du CAUE 17.

10.00 - Introduction : «Densifier les quartiers pavillonnaires, une nécessité ?». Michel Gallice, Directeur du CAUE 17.

10.15 - «La densification résidentielle». Anastasia Touati, Chargée de recherches au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

11.00 - «Ville frugale et ville intense ?». Michel Rousset, Directeur du CAUE de l'Eure.

11.30 - Échange avec les intervenants, modérateur Pierre Mélinand, Urbaniste OPQU.

Possibilités, limites et sécurité juridique de l'action foncière publique. Dispositions dans les documents de planification : SCOT, PLU, PLH...

12.00 - Déjeuner buffet pris en commun.

13.30 - «Je construis dans mon jardin», l'expérience conduite en Vendée :

• BIMBY¹ en Vendée.

Marc Coutereel, Directeur du CAUE de Vendée et Benoît Marie, Ingénieur-Paysagiste.

• Qu'attendre de cette politique du Département ? Marietta Trichet, Conseillère Générale, Maire de Coex.

15.15 - La forme urbaine : somme des initiatives privées ou pensées en amont ?

Table ronde avec les intervenants, animée par Michel Gallice, Directeur du CAUE 17 et Pierre Mélinand, Urbaniste OPQU.

16.00 - Fin de la session.

Renseignements et contacts : C.A.U.E 17

85 bld de la République - CS 81 076 - 17076 LA ROCHELLE cedex 9

Tél : 05 46 317 190 - email : contact@caue17.fr

Inscriptions et règlement à retourner avant le 30 septembre

Frais d'inscription (déjeuner inclus) : 75 euros

A l'orée des villes, l'activité mise en zone

Leur banalisation est-elle inéluctable ?

Séminaire - jeudi 16 octobre 2014, Halle aux Vivres, BROUAGE

INSCRIPTION

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Organisme / Collectivité :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

CAUE 17

85 bd de la République

CS 81076

17076 LA ROCHELLE cedex 9

Inscription et règlement, par chèque bancaire ou mandat administratif, à adresser au CAUE 17

avant le 30 septembre 2014

chèque joint

mandat administratif

